

Bruxelles, le 27 octobre 2025
(OR. en)

14183/25
PV CONS 51
SOC 675
EMPL 442
SAN 640
CONSUM 227
PARLNAT

PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Emploi, politique sociale, santé et consommateurs)
17 octobre 2025

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour qui figure dans le document 13660/25.

2. Approbation des points "A"

Liste des activités non législatives

13744/25

Le Conseil a adopté tous les points "A" dont la liste figure dans le document susmentionné, y compris tous les documents linguistiques COR et REV présentés pour adoption.

Les déclarations relatives à ces points figurent dans l'addendum.

b) Liste des délibérations législatives (délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

13745/25

Affaires économiques et financières

1. Amendements du Parlement européen à la position du Conseil sur le projet de budget pour l'exercice 2026 *Non-approbation d'amendements du Parlement européen approuvé par le Coreper (2^e partie) le 15 octobre 2025*



13726/25
FIN

Le Conseil a confirmé qu'il ne pourrait pas approuver tous les amendements à la position du Conseil sur le projet de budget pour l'exercice 2026 si ceux-ci devaient être adoptés par le Parlement européen, et a approuvé le projet de lettre à adresser à cet effet au Parlement européen, qui figure à l'annexe du document susmentionné.

Activités non législatives

3. Conclusions sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique: prévention, détection précoce et intervention *Approbaton*

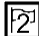


13244/25 + ADD 1

Le Conseil a approuvé les "Conclusions sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique: prévention, détection précoce et intervention", qui figurent dans le document susmentionné.


La Bulgarie et la Hongrie ont présenté des déclarations, qui figurent en annexe.

4. Lutter contre la haine, la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTIQ
Échange de vues

 13236/25 + COR 1


Le Conseil a procédé à un échange de vues sur le thème "Lutter contre la haine, la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTIQ", sur la base de la note de la présidence figurant dans le document susmentionné.

5. Conclusions sur l'inclusion sociale des personnes handicapées par la promotion de l'autonomie de vie
Approbaton

 13386/25
+ **COR 1 (mt)**
+ **REV 1 (de)**
+ **REV 2 (fr)**

Le Conseil a approuvé les "Conclusions sur l'inclusion sociale des personnes handicapées par la promotion de l'autonomie de vie", qui figurent dans le document susmentionné.


6. Faire progresser les droits des personnes handicapées dans l'UE: défis, progrès et orientations futures
Échange de vues

 13392/25

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur le thème "Faire progresser les droits des personnes handicapées dans l'UE: défis, progrès et orientations futures", sur la base de la note de la présidence figurant dans le document susmentionné.

Divers

7. a) Indice d'égalité de genre, y compris un point thématique sur les stéréotypes de genre¹
Informations communiquées par la présidence

 13456/25

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence et par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

¹ En présence de la directrice de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE).

b) Événements organisés par la présidence: ☐ 13472/25

i) Conférences de haut niveau

1. Politique en matière d'égalité

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence.

2. Politique sociale

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence.

ii) Réunion informelle des ministres de l'emploi et des affaires sociales (Aalborg, 7 et 8 juillet 2025)

Informations communiquées par la présidence

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence.

c) Rapport annuel 2025 sur les progrès accomplis en matière de simplification, de mise en œuvre et d'application ☐ 13455/25

Informations communiquées par la Commission

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la commissaire à l'égalité et commissaire à l'état de préparation et à la gestion des crises sur son rapport annuel sur la simplification, la mise en œuvre et l'application.

d) Initiative pour une Journée européenne des langues des signes ☐ 13453/1/25 REV 1

Informations communiquées par la Hongrie, soutenue par l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Hongrie. La Belgique, la Bulgarie, la Croatie, l'Irlande et la Suède ont exprimé oralement leur soutien à l'initiative.

☐ Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)

Déclarations relatives aux points "b" non législatifs figurant dans le document 13660/25

Concernant le point 3 de la liste des points "B":

Conclusions sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique: prévention, détection précoce et intervention
Approbation

DÉCLARATION DE LA HONGRIE

"La Hongrie reconnaît et promeut l'égalité entre les hommes et les femmes conformément à sa loi fondamentale et au droit primaire, aux principes et valeurs de l'Union européenne ainsi qu'aux engagements et principes découlant du droit international. L'égalité entre les femmes et les hommes est consacrée en tant que valeur fondamentale dans les traités de l'Union européenne.

Conformément à ces dispositions et à sa législation nationale, la Hongrie interprète le terme de 'genre' comme une référence au sexe et la notion d'"égalité des genres" comme renvoyant à la garantie d'une égalité des chances pour les femmes et les hommes dans les *conclusions du Conseil sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique: prévention, détection précoce et intervention*."

DÉCLARATION DE LA BULGARIE

"La République de Bulgarie attache une grande importance à la promotion et à la protection des droits fondamentaux, dont l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un volet essentiel. Le pays est et restera attaché aux principes et aux valeurs de l'Union européenne, tels qu'ils sont consacrés dans les traités.

La République de Bulgarie est fermement résolue à combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Le gouvernement bulgare et la société civile participent activement à la prévention de ces formes de violence et à la protection et au soutien adéquats de leurs victimes. Autre marque de cet engagement, le pays a soutenu l'adoption de la directive (UE) 2024/1385 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en tant qu'étape importante dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, la protection des victimes et la sanction des auteurs, qui aidera les États membres de l'UE à faire progresser leurs législations nationales.

La déclaration faite au moment de l'adoption de la directive (UE) 2024/1385 renvoie, entre autres, à la décision de la Cour constitutionnelle bulgare de 2018, qui indique que la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ("convention d'Istanbul") promeut des notions juridiques liées à la notion de genre qui sont incompatibles avec les principes fondamentaux de la Constitution de la République de Bulgarie. En outre, en 2021, la Cour constitutionnelle a précisé que la notion de 'sexe' utilisée dans la Constitution ne devait s'entendre, dans le contexte de l'ordre juridique national, que dans son sens biologique (hommes et femmes).

À la lumière de ce qui précède, et réaffirmant sa déclaration faite lors de l'adoption de la directive (UE) 2024/1385, la République de Bulgarie soutient l'adoption des conclusions tout en déclarant qu'elle interprète l'ensemble de la terminologie liée au genre dans le cadre strict de la notion binaire de sexe."